

---

L'an deux mil vingt-cinq et le huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de  
Conseillers

En exercice 15

Présents 12

Votants 15

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, C.PARDO, G.CHARVET, P.PERSICO, J-F BONIN, F.MALARD, S.DELAVY, M.BOUMIR, C.GRABIT, C.TIVEDDU ; F.DERREUMAUX

Absents 3

S.AMOURIQ ; S.BRUN et S.CHEVRY

Date de convocation : 27 août 2025

Secrétaire de séance : G.CHARVET

Pouvoirs 3

S.AMOURIQ donne pouvoir à C.PARDO

S.BRUN donne pouvoir à C.GRABIT

S.CHEVRY donne pouvoir à G.ALLAIN

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE  
CHALEUR RENOUELABLE (CCR)**

**Délibération N°24/2025**

Monsieur le Maire rappelle le projet concernant le lancement d'une étude de faisabilité sur la création d'un réseau technique de chaleur sur la commune dans le but de réduire les coûts de combustibles, de favoriser l'utilisation de ressources locales et de contribuer à la transition énergétique départementale pour les bâtiments communaux et autres.

Il informe également que cette étude est finançable par le Département de l'Ain à une hauteur de 70% dans le cadre du Contrat de Chaleur Renouvelable (CCR).

Il convient ainsi de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Ain avant la validation de l'offre.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré,

- Sollicite une subvention auprès du Département de l'Ain au titre du Contrat de Chaleur Renouvelable (CCR),
- Valide le chiffrage du projet établi comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT
Etude de faisabilité	9 550.00
<b>TOTAL HT</b>	<b>9 550.00</b>

- Approuve le plan de financement suivant pour les travaux :

Sources	Libellé	Montant HT	Taux
Département de l'Ain	Fonds CCR	6 685.00	70%
Autofinancement par fonds propres		2 865.00	30%
<b>TOTAL HT</b>		<b>9 550.00</b>	<b>100%</b>

- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Le Maire,  
Gaël ALLAIN

